

## UN SAC SUPPLÉMENTAIRE POUR LA COLLECTE DES EMBALLAGES EN PLASTIQUE SOUPLE ET UN SAC BLEU AU CONTENU ÉLARGI



**A partir du 1er décembre 2019, un nouveau système pour la collecte des PMC entrera en vigueur dans votre commune. Surveillez votre boîte aux lettres pour plus d'informations.**

### Qu'est-ce qui change exactement ?

→ Vous pouvez désormais ajouter les emballages en plastique rigide dans votre sac bleu, à savoir les barquettes, raviers, pots en plastique, pots de fleurs, ... Le nouveau sac transparent permettra de collecter les emballages en plastique souple, à savoir les films, sacs et sachets en plastique.

### Pourquoi ce changement ?



→ Ce système permettra de collecter, trier et recycler d'avantage d'emballages en plastique. Cela entraînera une baisse des déchets résiduels et une intensification du recyclage. Une bonne chose pour l'environnement.

### Pourquoi 2 sacs ?



→ A l'heure actuelle, notre centre de tri n'est pas équipé pour accueillir les emballages en plastique souple et rigide dans un même sac. Une phase de transition est nécessaire pour que notre infrastructure s'adapte.

Dans un futur proche, le sac bleu seul suffira pour collecter l'ensemble des emballages.

### Ce scénario de collecte se déroule-t-il uniquement dans ma commune ?

→ Toute la zone Intradel est concernée. Toutefois, les citoyens des communes de Liège, Ans, Grâce-Hollogne, Flémalle, Herstal, Saint-Nicolas et Seraing n'auront que le sac bleu pour y mettre tous les plastiques.



### Où puis-je me procurer les nouveaux sacs ?



→ Les sacs bleus comme les sacs transparents seront vendus dans les points de vente habituels : votre supermarché ou votre magasin de proximité. vous pouvez proposer vos anciens sacs bleus sans aucun problème à la collecte avec les nouveaux emballages en plastique rigide autorisés.

### Quel changement pour la collecte ?



→ Pour le sac bleu : PAS DE CHANGEMENT. 😊

→ Pour le sac transparent : Il sera collecté le même jour que le sac bleu MAIS 1X toutes les 8 semaines

Reportez-vous à votre calendrier Intradel pour éviter de rater une collecte.

### INFORMATION RECYPARC :

Etant donné que les pots de fleurs ainsi que les emballages en plastique souple seront collectés en porte-à-porte, ces 2 fractions ne seront désormais plus disponibles dans les recyparcs.

Nouveaux emballages autorisés dans le sac bleu	Emballages autorisés dans le sac transparent
- Pot de yaourt	- Sachet de salade
- Barquette de fruits	- Sachet de fromage
- Ravier de beurre	- Film emballant le pack de bouteilles
- Tube de dentifrice	- Sac en plastique divers
- Pot de crème	
- Pot de fleurs	